

Article 31 du Règlement

J'aimerais vous poser la question suivante: Est-ce que l'Ontario a actuellement des programmes visant à aider l'exploration minière, comme ceux que l'on a actuellement au Québec? Selon la Constitution de 1867, la mise en valeur des ressources minérales se fait par chaque province, en vertu de l'article 109.

Êtes-vous d'accord à l'effet que la province de l'Ontario devrait mettre l'emphasis pour aider le secteur? Parce que, comme on peut le voir, monsieur le Président, on n'a plus confiance au fédéral pour donner un coup de main à l'exploration minière. Même nous, de ce côté-ci de la Chambre, devons nous battre à chaque fois, à chaque semaine, pour trouver un nouveau programme.

Pouvez-vous me dire si la province de l'Ontario a mis en place des mécanismes pour aider l'exploration minière en Ontario?

[Traduction]

M. Nault: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de m'avoir posé cette question. La circonscription du député d'Abitibi est très semblable à la mienne dans le nord de l'Ontario. Ce sont des circonscriptions qui ont beaucoup de possibilités en matière de développement économique et qui veulent participer aux grands courants économiques du Canada. Malheureusement, elles se heurtent à certaines difficultés. L'une de ces difficultés est le refus des gouvernements de l'Ontario et du Québec, et du gouvernement fédéral, d'écouter ce que les régions ont à leur dire en matière d'exploitation minière.

Je répondrai simplement au député que je ne crois pas que l'Ontario, le Québec, et le gouvernement fédéral, en l'occurrence, aient mis sur pied les types de programmes qui favoriseront le développement et la croissance de l'industrie minière canadienne.

Voici ce dont j'ai parlé dans mes remarques à la Chambre et aux habitants du nord de l'Ontario. Nous devons établir ce genre de programmes pour que des régions comme celles du nord de l'Ontario et du Québec progressent.

J'ai proposé à mes collègues de l'Assemblée législative de l'Ontario de faire ce que j'ai demandé au gouvernement fédéral de faire, à savoir prendre des initiatives semblables aux actions accréditives afin de permettre aux petites compagnies minières de participer aux opérations de cette industrie et de créer des emplois en ouvrant elles-mêmes des mines. Je dis au député d'en face que 10 mines sont prêtes à entrer en activité dans le nord de l'Ontario, mais qu'elles n'en ont pas les moyens. Nous avons les compétences, mais nous manquons de fonds. J'ai demandé au gouvernement de l'Ontario de les finan-

cer pour nous et c'est ce que je demande aussi au gouvernement fédéral.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je prends note des commentaires de cet autre député de l'Ontario qui a dit que le gouvernement de l'Ontario n'avait pas établi de mécanismes susceptibles d'assurer le développement économique de cette région minière du Canada. Il reproche aussi au gouvernement fédéral de ne pas l'avoir fait lui non plus. Pourtant, pendant tout le processus qui a abouti au projet de loi actuel sur la taxe sur les produits et services, nous avons entendu de nombreux cadres de l'industrie minière faire état, devant le Comité des finances, des mesures positives dont disposerait cette industrie pour assurer la prospection et l'exploitation minières, surtout en Ontario, mais également dans l'ouest du Canada. Je suis donc un peu surpris d'entendre les commentaires du député à ce propos.

Je voudrais qu'il nous dise simplement combien il voudrait que le gouvernement fédéral investisse dans ce programme et où il affecterait cet argent. Il tout naturel d'entendre couramment en Ontario le gouvernement provincial insister pour que de nombreux fonctionnaires soient embauchés dans le cadre de ces programmes sans pour autant débloquer d'argent à cet effet. Il se trouve que nous avons un problème de déficit au gouvernement fédéral. Nous devons régler certains problèmes que nous a légués le gouvernement libéral précédent.

Je voudrais que le député me dise combien d'argent au juste il voudrait obtenir du gouvernement fédéral. A-t-il quelques suggestions à nous faire sur d'autres compressions que nous pourrions pratiquer dans les paiements de transfert à cette province pour rendre possible ce qu'il nous propose?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES PROGRAMMES D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'attitude nonchalante du gouvernement conservateur envers la jeunesse canadienne est déplorable et malsaine. Alors que les 15 000 jeunes d'Ottawa—Vanier, ma circonscription, pouvaient compter sur une somme de 528 000 \$ en 1987, au début du programme d'emplois d'été, le programme Défi, ce n'est que 4 p. 100 de cette somme aujourd'hui, soit 23 200 \$, qu'ils devront se partager dans ma circonscription cette